

CIRCULAIRE 199-20

20 novembre 2020

DATE D'INCLUSION DE L'ALLÈGEMENT DE MARGE POUR LES COMBINAISONS DE CONTRATS À TERME STANDARD SUR L'INDICE S&P/TSX 60 (SXF) ET DE CONTRATS À TERME MINI SUR L'INDICE S&P/TSX 60 (SXM) DANS LE FICHIER DES EXIGENCES DE MARGES

Le 9 octobre 2020, la Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a publié la circulaire [173-20](#) dans laquelle elle a sollicité les commentaires des parties prenantes concernant l'inclusion de l'allègement de marge pour les combinaisons complètes de contrats SXF/SXM ayant le même mois d'échéance (« l'allègement ») dans le fichier des exigences de marge. Joint à cette circulaire, la Division a fourni un exemple du fichier des exigences de marge contenant l'allègement.

La Division souhaite annoncer qu'à partir du 30 novembre 2020, l'allègement sera inclus dans le fichier des exigences de marge qui est publié sur le [site](#) de la Division.

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787.6530 ou sans frais du Canada et États-Unis 1.800.361.5353 #46530 ou de la Grande-Bretagne et France 00.800.36.15.35.35 #46530, ou à l'adresse courriel info.mxr@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.